

RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI "DIVERSITÉ" du 28 juin 2018

Présents

Pour l'administration :

D.R.H. :

- Stanislas BOURRON, Directeur RH
- Simon BABRE, Directeur adjoint, Chef de la MGMRH
- leurs collaborateurs

Pour le SANEER :

Laurence PASCAL, SN

Le Comité de suivi « diversité » s'est réuni le 28 juin dernier.

Seules les organisations syndicales signataires du protocole étaient conviées (voir actualité du 11 juin 2018). En conséquence, le SANEER était la seule organisation représentative des IPCSR et DPCSR présente.

L'ordre du jour était le suivant :

- Retour d'expériences suite aux audits menés par l'AFNOR et la poursuite du processus de labellisation « diversité »,
- Échanges sur le protocole relatif à la diversité et à la mise en œuvre de son plan d'action (indicateurs de suivi, calendrier de mise en œuvre, déclinaison locale),
- Point d'informations sur les cellules d'écoute.

La labellisation « diversité » de l'AFNOR a mis en évidence que la majorité des items étaient performants et conformes (comme par exemple la lutte contre la discrimination, le processus de recrutement, les cellules d'écoute, la communication sur la diversité, la gestion des courriers, ...).

Pour ceux qui s'avèrent insuffisants (comme le plan d'action du protocole, le suivi des démarches...) des fiches correctrices sont mises en place pour améliorer le système.

Un bilan est d'ores et déjà prévu pour la fin d'année ainsi que l'instauration d'outils de suivi.

Ensuite chaque axe de protocole d'accord relatif à la diversité du ministère de l'intérieur a été sommairement repris pour définir les plans d'actions.

Pour rappel deux plans d'actions sont déclinés en 6 axes et 14 mesures : la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité.

En ce qui concerne le plan d'écoute, chaque cellule a présenté le bilan de son dispositif pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018 :

- ALLO DISCRI : 01 80 15 33 00 pour l'ensemble des agents relevant du périmètre Secrétariat Général,
- SIGNAL DISCRI : 01 86 21 55 55 pour le périmètre Police Nationale

- STOP DISCRI : 01 84 22 15 67 pour le périmètre Gendarmerie.

Chacune d'entre elle a effectué un bilan des signalements des victimes classés par ordre d'importance dans le tableau ci-après :

	ALLO DISCRI	SIGNAL DISCRI	STOP DISCRI
Dossiers traités :	31 dossiers ont été clôturés, 7 ont été suivis de mesures mises en place par la RH : formations spécifiques, coaching, médiation	150 signalements 17 ont été réorientés vers des dépôts de plainte, 9 enquêtes administratives, 30 rétractations, 46 dossiers ne présentaient aucun caractère discriminatoire.	36 dossiers clôturés, 61 en cours de traitement, 7 retraits de signalement.
Critères :	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement moral, • Harcèlement sexuel, • Discrimination • Harcèlement discriminatoire, • Difficultés relationnelles, problèmes avec la DRH, avancements 	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement moral, • Harcèlement sexuel, • Harcèlement de discrimination, • Divers : témoignages 	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement, • Abus d'autorité, • Discrimination, • Manque de respect, • Divers
Profil des signalants :	65 % sont des femmes et 35 % des hommes, 23 % des signalants sont de catégorie A, 33 % de catégorie B, 44 % de catégorie C.	80 hommes 70 femmes Age moyen : 45 ans	Hommes sous-officiers entre 31 et 50 ans.

La souffrance des agents est relevée par l'ensemble des cellules, ainsi que la complexité de l'appréciation des faits.

Les O.S. relèvent un manque d'uniformité sur les critères de présentation.

Selon la DRH, des concertations sont en cours pour une meilleure lisibilité.

Un prochain comité de suivi est prévu après la période estivale.

Le SANEER sera présent afin de représenter les IPCSR et DPCSR dans ce comité.

Rédactrice :

Laurence PASCAL

